

chômage est plus répandu qu'il ne l'a jamais été depuis 25 ans.

C'est extrêmement grave. J'espère sincèrement que cela pourra servir à cette fin car de nos jours les travailleurs, surtout les pères de famille qui cherchent du travail sans pouvoir en trouver, seront certainement heureux d'avoir quelque chose à faire afin de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille pendant ces longs mois d'hiver. Je suis persuadé que ce pourrait être une très bonne idée, qui pourrait améliorer la situation du chômage.

En présentant hier la mesure législative, le ministre des Finances a essayé de donner à ceux qui n'étaient pas au courant des circonstances de cette très importante question, l'impression que c'était la première fois qu'une aide était offerte aux provinces Maritimes ou à toute autre région du Canada, en vertu de cet accord sur le partage des domaines fiscaux. J'aimerais signaler au ministre que cette amélioration représente une augmentation approximative de 12 p. 100. La somme totale donnée aux provinces en vertu de cet accord fiscal s'élevait à 631 millions de dollars avant le versement de cette somme supplémentaire. Ces 631 millions de dollars ont été fournis aux provinces de notre pays par un gouvernement libéral.

A cette somme, le gouvernement actuel a ajouté 87 millions. Autrement dit, 88 p. 100 des fonds fournis en vertu de l'accord fédéral-provincial sur la location des domaines fiscaux ont été versés par un gouvernement libéral et comme je le disais il y a quelques instants, cette somme a été fournie en dépit de l'opposition prolongée et acerbe de ceux qui composent maintenant le gouvernement, et qui ont invoqué toutes sortes d'arguments pour démontrer que ce régime ne convenait pas et qu'il fallait le remplacer par un autre. C'est avec une surprise extrême que ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont constaté que le ministre des Finances utilisait la formule adoptée par son prédécesseur, l'honorable Walter Harris, pour effectuer des versements supplémentaires, bien qu'il soit juste de dire que M. Harris a été beaucoup plus prudent avec les chiffres dont il s'est servi que le ministre des Finances l'a été il y a quelques jours lorsqu'il a recouru à la formule que les députés tory avaient rejetée en totalité lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition.

L'hon. M. Fleming: Parce qu'elle était insuffisante.

M. Stuart (Charlotte): Les vastes connaissances du ministre des Finances et de ses collègues auraient certainement pu servir à élaborer un programme plus juste et moins

[M. Stuart (Charlotte).]

compliqué. J'aurais cru que sa fierté toujours en éveil aurait mis le ministre des Finances dans l'impossibilité de reconnaître qu'il se servait d'une formule mise au point par l'ancien ministre des Finances.

J'ai entendu le ministre des Finances parler du malheureux héritage des idées et principes libéraux. Il en a parlé si souvent...

L'hon. M. Fleming: Il ne s'agit pas d'idées ni de principes, mais du gâchis que nous avons hérité de lui.

M. Stuart (Charlotte): Me permettra-t-il de lui dire que ces idées et ces principes l'ont fort bien servi, lui et le gouvernement, non seulement cette fois-ci, mais chaque fois qu'il s'est agi de faire les changements auxquels nous avons assisté depuis le 22 juin dernier, à l'unique exception de la politique commerciale de notre pays, qui se passe de commentaires.

Je regrette vraiment que les premiers ministres provinciaux n'aient pas eu l'occasion de se rencontrer avec le gouvernement fédéral avant d'être saisis de cette mise en demeure. Il est parfaitement inadmissible que le ministre des Finances puisse dicter aux autorités provinciales l'utilisation qu'elles auront à faire de cet argent. Combien de fois, dans le passé, n'ai-je pas entendu le ministre des Finances dire au gouvernement libéral que c'était une dictature. Il me permettra de lui dire que si on veut trouver un exemple de procédés dictatoriaux, on n'aura pas à chercher plus loin que dans cette législation par télégramme, dans le fait qu'on n'a pas invité les premiers ministres provinciaux à se rendre dans la capitale, qu'on les a privés de l'occasion d'exprimer leurs sentiments à cet égard. Il ne s'agissait, en somme, que d'une proposition lancée subitement, sans réflexion préalable, ou à peu près.

Nous conviendrons tous, je pense, que la façon dont elle a été présentée samedi montre bien qu'on n'a pas beaucoup réfléchi à la question. Il est parfaitement clair que les journaux de la plupart de nos régions, ont exprimé à ce moment-là l'avis qu'il s'agissait bien ici d'une initiative du genre de celles qu'on prend généralement à la veille d'annoncer la date d'élections générales.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais consigner au compte rendu un éditorial paru dans le *Citizen* d'Ottawa hier.

L'hon. M. Fleming: Le Règlement s'y oppose. On ne peut rien consigner au compte rendu qui ait trait à un débat en cours au Parlement.

M. Stuart (Charlotte): Pardón?

L'hon. M. Fleming: L'honorable député ne peut donner lecture d'éditoriaux portant sur ce qui se passe actuellement au Parlement.